

INITIATIVE JEUNESSE

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS

CLIMATIQUES

RAYONNANT
VERT
L'AVENIR



C'est LOJIQ!

Marco Pronovost

Tu vois loin ? Vas-y ! >>>

lojiq.org

Fondsvert Québec



Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques

L'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques s'adresse aux **jeunes adultes du Québec et des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative** âgés de 18 à 35 ans. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets liés aux enjeux climatiques impliquant une mobilité au Québec ou à l'international.

Les pays visés par l'initiative sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu veux?

- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques
- Développer un projet d'entreprise
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Prendre part à une formation de courte durée
- Effectuer un séjour de recherche
- Réaliser un séjour thématique ou un stage
- Rejoindre des marchés potentiels
- Développer un réseau de contacts

Ce programme se divise en 2 volets :

- **Éducation et sensibilisation**
- **Entrepreneuriat et économie verte**

Soutien financier

Tous les projets acceptés font l'objet de conditions de financement touchant le **transport** et les **assurances** des participants. Ce mode de financement tient compte de la destination et de la durée du projet.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

Tu habites en région éloignée au Québec? Tu pourrais recevoir une indemnité de transport additionnelle. Consulte la section *Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains*.

Pour connaître le financement relatif aux **assurances**, consulte la section *Assurance voyage et soins médicaux d'urgence*.

Il est obligatoire de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.

Transport en avion

Pour les projets utilisant un moyen de transport aérien pour la réalisation de leur mobilité, un remboursement de **100 % du coût du billet d'avion*** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination est accordé sur présentation d'un titre de transport **aller-retour**.

Les autres frais de transport local au Québec ou à l'étranger (autobus, train, bateau) pour se rendre à l'aéroport ou à la destination finale du lieu de réalisation du projet **ne sont pas remboursés par LOJIQ**. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu devras modifier ton billet d'avion à tes frais, sous peine de voir ton projet annulé par LOJIQ.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

** Pour les Québécois seulement : Billets d'avion aller-retour en classe économique au départ des aéroports de Montréal ou de Québec. Quelques exceptions peuvent être acceptées pour les aéroports de proximité. Vérifie les possibilités en nous contactant.*

Soutien financier spécifique à l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques

En plus d'un soutien financier touchant le transport et les assurances, les participants dont le projet s'inscrit dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques bénéficient d'une contribution supplémentaire :

Soutien financier pour les projets déposés par des Québécois

1. Le **remboursement du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination
2. Une **indemnité de 500 \$** par participant pour les frais liés à la réalisation du projet (frais d'inscription, transport, hébergement, transport de matériel, etc.) si le budget du projet le justifie

Soutien financier pour les projets déposés par des francophones

1. La **gestion et l'achat du billet d'avion aller-retour** en classe économique (selon les normes) du lieu de résidence jusqu'au lieu du projet sur présentation d'un visa de visiteur valide au Canada
2. Un **per diem par participant de 100 \$ par jour** durant les 14 premiers jours + **50 \$ par journées additionnelles** pour les frais de séjour, l'hébergement, les repas, les déplacements locaux, etc.
3. Un **remboursement de 100 \$** pour les frais de visa*
4. Un soutien financier jusqu'à concurrence de **50 \$** pour l'obtention d'une assurance voyage et soins médicaux d'urgence au Québec

** Sur présentation de pièces justificatives*

Zones géographiques

Tous les territoires couverts par LOJIQ font l'objet d'une veille ayant trait à la sécurité des personnes, en tenant compte de considérations politiques, climatiques ou naturelles. En respectant les avertissements officiels émis par **Affaires mondiales Canada**, LOJIQ refusera, suspendra ou annulera les projets devant se dérouler dans un pays ou une région visée par un avis de sécurité de niveau d'alerte trois et quatre.

Zone 3A – Mexique et les Caraïbes

Pour les projets réalisés **au Mexique et dans les Caraïbes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour tous les autres moyens de transport, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Mexique, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République-Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

ZONE 3B – Amérique centrale

Pour les projets réalisés **en Amérique centrale** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

ZONE 3C – Amérique du Sud

Pour les projets réalisés **en Amérique du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 150 \$**.

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Zone 4A – France, Wallonie-Bruxelles et Europe de l'Ouest

Pour les projets réalisés **en France, en Wallonie-Bruxelles et dans l'Europe de l'Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

France (incluant la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon), Wallonie-Bruxelles, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (incluant les Îles Baléares et excluant les Îles Canaries), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Zone 4B – Europe de l'Est et du Nord

Pour les projets réalisés **dans l'Europe de l'Est et du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne à l'ouest des monts Oural), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Zone 5A – Afrique du Nord

Pour les projets réalisés **en Afrique du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Algérie, Égypte, Îles Canaries, Libye, Maroc et Tunisie.

Zone 5B – Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud

Pour les projets réalisés **en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 300 \$**.

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Île de la Réunion, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centre-Afrique, République Démocratique du Congo, République du Congo (Zaire), Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Seychelles, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Zone 6A – Asie

Pour les projets réalisés **en Asie** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 250 \$**.

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Chine, Cambodge, Corée du Nord, Corée du Sud, Hawaii, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Macao, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam et Russie (partie asiatique à l'est des monts Oural).

Zone 6B – Moyen-Orient

Pour les projets réalisés **au Moyen-Orient** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

Zone 6C – Océanie et Pacifique du Sud

Pour les projets réalisés **en Océanie et dans le Pacifique Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains

LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Assurance voyage et soins médicaux d'urgence

Tous les participants doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant **la durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la durée du projet.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

Assurance responsabilité civile offerte par LOJIQ

Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

... et des services d'accompagnement

Tous les participants bénéficient d'un accompagnement et des services-conseils de la part du personnel de LOJIQ : une équipe d'experts en mobilité avec une expérience de **plus de 50 ans**.

Fondation LOJIQ

Si ton projet est accepté, tu devras **devenir membre** de la Fondation LOJIQ pour bénéficier du soutien de LOJIQ. L'adhésion te permet de soutenir les actions de LOJIQ et te procure de nombreux avantages auprès de nos partenaires.

Si tu es citoyen d'un pays francophone visé par cette initiative, ton adhésion n'est pas obligatoire.

- L'adhésion n'influence en aucun cas la sélection des candidats à nos appels de candidatures, ni l'analyse des projets déposés
- La Fondation LOJIQ n'offre aucun financement en dehors du processus de dépôt de projets de LOJIQ
- Les avantages offerts aux membres de la Fondation LOJIQ ne sont accessibles que depuis le Canada, à l'exception d'Escapade Assurance Voyage.

L'adhésion à la Fondation LOJIQ te permet de soutenir la mission et les valeurs de LOJIQ, mais la décision de devenir membre de la Fondation LOJIQ te revient.

Service d'assistance technique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h (heure du Québec), tu peux communiquer avec notre préposée aux renseignements au numéro de téléphone sans frais : 1-800-465-4255.

En dehors de ces heures, tu peux laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un courriel à info@lojiq.org. Un membre de notre équipe communiquera avec toi dans les meilleurs délais.

Volet Éducation et sensibilisation pour les Québécois

Le volet Éducation et sensibilisation vise à encourager la mobilisation des **jeunes Québécois** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras t'approprier les concepts liés aux changements climatiques et développer tes connaissances sur le sujet.

Tu habites dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative? Tu pourrais être éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet au Québec. *(Voir la section Volet Éducation et sensibilisation pour les francophones)*

Tu veux?

- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Prendre part à une formation de courte durée
- Effectuer un séjour de recherche
- Réaliser un séjour thématique ou un stage
- Développer un réseau de contacts

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es **engagé** dans la lutte contre les changements climatiques et tu souhaites réaliser un projet **dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative**

Les pays visés sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu habites dans un des pays francophones visés par l'initiative? Tu es éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet au Québec. *(Voir la section Volet Éducation et sensibilisation pour les francophones)*

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Où?

Ton projet peut être réalisé **dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative**, soit prioritairement un pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Une indemnité de **500 \$** par participant pour les frais liés à la réalisation du projet⁴ si le budget du projet le justifie

Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁵
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence⁶
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁷

⁴ Frais d'inscription, transport, hébergement, transport de matériel, etc.

⁵ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** pour recevoir cette assurance.

⁶ Tous les participants doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une assurance privée fournie par un tiers (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est obligatoire d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

⁷ LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Documents requis

Ce volet fait partie des programmes **Engagement citoyen**, **Développement de carrière** et **Mobilité étudiante**. Les documents à fournir sont par conséquent identiques.

Prends note que plusieurs documents administratifs (visa de séjour, assurances, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Tu dois déposer ton projet dans un des programmes suivants :

- **Développement de carrière**
- **Engagement citoyen** (à l'exclusion du volet Québec volontaire)
- **Mobilité étudiante** (à l'exclusion du volet Persévérance scolaire).

Il est important d'indiquer dans la description de ton projet que celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

Volet Éducation et sensibilisation pour les francophones

Le volet Éducation et sensibilisation vise à encourager la mobilisation des **citoyens vivant dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras t'approprier les concepts liés aux changements climatiques et développer tes connaissances sur le sujet.

Les pays visés sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu habites au Québec? Tu es éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet **dans un des pays francophones visés par l'initiative.** (Voir la section *Volet Éducation et sensibilisation pour les Québécois*)

Tu veux?

- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Prendre part à une formation de courte durée
- Effectuer un séjour de recherche
- Réaliser un séjour thématique ou un stage
- Développer un réseau de contacts

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté d'un des pays francophones visés par l'initiative
- Tu es **engagé** dans la lutte contre les changements climatiques et tu souhaites réaliser un projet **au Québec**

Les pays visés sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu habites au Québec? Tu es éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative. *(Voir la section Volet Éducation et sensibilisation pour les Québécois)*

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 3 projets¹ avec LOJIQ. Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

¹ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec **uniquement**.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- La **gestion** et l'**achat du billet d'avion aller-retour** en classe économique (selon les normes) du lieu de résidence jusqu'au lieu du projet sur présentation d'un visa de visiteur valide au Canada
- Un **remboursement de 100 \$** pour les frais de visa sur présentation de pièces justificatives
- Un **per diem par participant de 100 \$ par jour** durant les 14 premiers jours + **50 \$ par journées additionnelles** pour les frais de séjour, l'hébergement, les repas, les déplacements locaux, etc.

Pour nos projets clés en main :

- La **gestion et l'achat du billet d'avion aller-retour** en classe économique (selon les normes) du lieu de résidence jusqu'au lieu du projet sur présentation d'un visa de visiteur valide au Canada
- Une **prise en charge** de ton hébergement
- Un **remboursement de 100 \$** pour les frais de visa sur présentation de pièces justificatives
- Une indemnité pouvant aller jusqu'à **45 \$ par jour** pour les dépenses liées à tes repas
- Un titre de transport local (s'il y a lieu)
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile²
- Un soutien financier jusqu'à concurrence de **50 \$** pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence au Québec

² Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

*Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** pour recevoir cette assurance.*

Documents requis

Ce volet fait partie des programmes **Engagement citoyen**, **Développement de carrière** et **Mobilité étudiante**. Les documents à fournir sont par conséquent identiques.

Prends note que plusieurs documents administratifs (visa de séjour, assurances, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respectent pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **3 mois** avant le départ. Les délais d'obtention **du visa** doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Tu dois déposer ton projet dans un des programmes suivants :

- **Développement de carrière**
- **Engagement citoyen** (à l'exclusion du volet Québec volontaire)
- **Mobilité étudiante** (à l'exclusion du volet Persévérance scolaire).

Il est important d'indiquer dans la description de ton projet que celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

Volet Entrepreneuriat et économie verte pour les Québécois

Le volet Entrepreneuriat et économie verte vise à favoriser le renforcement des capacités en entrepreneuriat et économie verte des **jeunes Québécois** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras développer tes compétences entrepreneuriales, échanger ton expertise et participer à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Tu habites dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative? Tu pourrais être éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet au Québec. (*Voir la section Volet Éducation et sensibilisation pour les francophones*)

Tu veux?

- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Prendre part à une formation de courte durée
- Développer un projet d'entreprise
- Rejoindre des marchés potentiels
- Développer ton réseau d'affaires

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent¹ et tu habites au Québec²
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es **engagé** dans la lutte contre les changements climatiques et tu souhaites réaliser un projet **dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative**

Les pays visés sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu habites dans un des pays francophones visés par l'initiative? Tu es éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet au Québec. *(Voir la section Volet Entrepreneuriat et économie verte pour les francophones)*

¹ Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

² Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets³ avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

³ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Où?

Ton projet peut être réalisé **dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative**, soit prioritairement un pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Une indemnité de **500 \$** par participant pour les frais liés à la réalisation du projet⁴ si le budget du projet le justifie

Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁵
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence⁶
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁷

⁴ Frais d'inscription, transport, hébergement, transport de matériel, etc.

⁵ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** pour recevoir cette assurance.

⁶ Tous les participants doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établit en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

Durée du projet	Montant forfaitaire
0 à 30 jours	10\$
31 à 60 jours	20\$
61 à 90 jours	35\$
91 à 365 jours	65\$

⁷ LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Documents requis

Ce volet fait partie du programme **Entrepreneuriat**. Les documents à fournir sont par conséquent identiques.

Prends note que plusieurs documents administratifs (visa de séjour, assurances, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Tu dois déposer ton projet dans le programme **Entrepreneuriat.**

Il est important d'indiquer dans la description de ton projet que celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

Volet Entrepreneuriat et économie verte pour les francophones

Le volet Entrepreneuriat et économie verte vise à favoriser le renforcement des capacités en entrepreneuriat et économie verte des **citoyens vivant dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras développer tes compétences entrepreneuriales, échanger ton expertise et participer à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Les pays visés sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu habites au Québec? Tu es éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet **dans un des pays francophones visés par l'initiative**. (Voir la section Volet Éducation et sensibilisation pour les Québécois)

Tu veux?

- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Prendre part à une formation de courte durée
- Développer un projet d'entreprise
- Rejoindre des marchés potentiels
- Développer ton réseau d'affaires

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté d'un des pays francophones visés par l'initiative
- Tu es **engagé** dans la lutte contre les changements climatiques et tu souhaites réaliser un projet **au Québec**

Les pays visés sont prioritairement les pays francophones d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles.

Tu habites au Québec? Tu es éligible au soutien financier de LOJIQ à condition de réaliser ton projet dans un des pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques visés par l'initiative. (Voir la section Volet Entrepreneuriat et économie verte pour les Québécois)

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 3 projets¹ avec LOJIQ. Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

¹ LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec **uniquement**.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- La **gestion** et l'**achat du billet d'avion aller-retour** en classe économique (selon les normes) du lieu de résidence jusqu'au lieu du projet sur présentation d'un visa de visiteur valide au Canada
- Un **remboursement de 100 \$** pour les frais de visa sur présentation de pièces justificatives
- Un **per diem par participant de 100 \$ par jour** durant les 14 premiers jours + **50 \$ par journées additionnelles** pour les frais de séjour, l'hébergement, les repas, les déplacements locaux, etc.

Pour nos projets clés en main :

- La **gestion** et l'**achat du billet d'avion aller-retour** en classe économique (selon les normes) du lieu de résidence jusqu'au lieu du projet sur présentation d'un visa de visiteur valide au Canada
- Une **prise en charge** de ton hébergement
- Un **remboursement de 100 \$** pour les frais de visa sur présentation de pièces justificatives
- Une indemnité pouvant aller jusqu'à **45 \$ par jour** pour les dépenses liées à tes repas
- Un titre de transport local (s'il y a lieu)
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile²
- Un soutien financier jusqu'à concurrence de **50 \$** pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence au Québec

² Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** pour recevoir cette assurance.

Documents requis

Ce volet fait partie du programme **Entrepreneuriat**. Les documents à fournir sont par conséquent identiques.

Prends note que plusieurs documents administratifs (visa de séjour, assurances, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

Départs en avril, mai et juin 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

Départs en juillet, août et septembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

Pour l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques :
24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **3 mois** avant le départ. Les délais d'obtention **du visa** doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*

5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Tu dois déposer ton projet dans le programme [Entrepreneuriat](#).

Il est important d'indiquer dans la description de ton projet que celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

LOJIQ apporte sa contribution à la mise en œuvre de la **Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec**.

LOJIQ et l'**Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)** sont responsables de la mise en œuvre de l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques, dont les objectifs sont de favoriser le renforcement des capacités des pays francophones les plus vulnérables à négocier et mettre en œuvre les engagements climatiques internationaux et soutenir l'action jeunesse dans le cadre des enjeux de la lutte contre les changements climatiques. Cette entente est déployée grâce au soutien du **Fonds vert** et du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)**.